

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Classes Maternelles et Primaires*

**Année Scolaire 2025-2026**

## ✓ PRÉAMBULE : OBLIGATION SCOLAIRE

Aucune atteinte ne doit être portée aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité des élèves. Ceux-ci doivent suivre les enseignements correspondant à leur niveau de scolarité, tels qu'ils sont définis dans leur contenu et leurs horaires.

En aucun cas, un élève ne pourra refuser d'étudier certaines parties du programme, ni se dispenser de certains cours. En cas de manque d'assiduité ou de refus de suivre un enseignement, une mise en demeure sera adressée à la famille. Si cette mesure n'est pas suivie d'effet, des poursuites disciplinaires seront engagées.

Au moment de l'inscription d'un enfant, les parents devront prendre connaissance des instructions officielles et principes du Ministère de l'Éducation Nationale Française.

En particulier, le modèle éducatif français inclusif tel que mis en œuvre au sein du réseau AEFÉ implique la présence des parents lors des équipes éducatives et l'acceptation de leurs conclusions, dans l'intérêt de l'enfant.

**La confirmation de l'inscription vaudra acceptation.**

## ✚ UNIFORME

### Pour les classes maternelles (TPS, PS, MS et GS)

Robe ou chemisette et short à petits carreaux bleu ciel et blancs (tissu Vichy).

### Du CP au CM2

- ⑩ **Filles** : tenue à grands carreaux bleu marine et blanc (Vichy)
- ⑩ **Garçons** : tenue kaki/beige (short + T-shirt sans logo ou chemisette)

### Tenue de gymnastique

- ⑩ Short bleu à bandes blanches ou cycliste bleu marine/noir
- ⑩ T-shirt Cours Sévigné

🕒 Chaussures de sport

**Si l'uniforme n'est pas règlementaire, l'élève ne sera pas admis en classe**

**Le T-shirt Sévigné pour l'EPS est obligatoire pour toutes les classes.**

Dans le cadre des sorties/événements scolaires, les élèves représentent leur établissement, et à ce titre, le port du polo Sévigné est de rigueur. Tout manquement constaté ne permettra pas à l'élève de participer à la manifestation prévue.

## HORAIRES DES COURS

*Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Entrée</b>	7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
<b>Sortie</b>	12h30	11h30	12h30	11h30	11h30
<b>Pause médiane</b>					
<b>Entrée</b>		13h30		13h30	
<b>Fin des cours</b>		15h30		15h30	
<b>Étude surveillée</b>		15h30		15h30	
<b>Sortie</b>		16h30		16h30	

## RETARDS

**Horaires limites d'entrée :**

- 🕒 Après 7h45 (de la TPS au CM2)
- 🕒 Après 13h45 (les après-midis)

**Passés ces horaires, le portail restera fermé et vos enfants n'auront plus accès aux classes afin de ne pas perturber les activités déjà en cours.**

Tout enfant qui arrive après l'heure d'entrée en classe doit se présenter au secrétariat avec la personne qui l'a déposé, pour expliquer les raisons de son retard et se faire délivrer un billet d'entrée en classe.

**Trop de retards cumulés/réguliers nuisent à l'enfant, les parents seront alors rappelés à l'ordre.**

## ✦ SORTIE DES CLASSES

Les parents sont tenus de reprendre leurs enfants à l'heure de la sortie des classes. En cas de retard, et pour des raisons de sécurité, les enfants seront regroupés et surveillés jusqu'à l'arrivée des parents.

⊕ **Tarif en cas de retard : 2 000 francs CFA par heure entamée par fratrie**

**Nouveauté :** Le Conseil d'école autorise les grands frères et grandes sœurs majeurs à récupérer les enfants, sous réserve de la signature d'une autorisation parentale et d'une décharge de responsabilité.

Dans les classes maternelles, les personnes autres que les parents, autorisées à emmener les enfants doivent avoir une carte d'autorisation (à retirer au secrétariat).

## ⚡ ABSENCES ET MALADIE

### Absences

Toute absence doit être expliquée et justifiée par les parents, soit verbalement auprès de l'enseignant, soit par une note écrite dans le cahier de liaison.

**Pour une absence de plus de trois jours, un certificat médical est exigé.**

### Maladie

- ⑩ Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison
- ⑩ Les enfants qui présentent des infections cutanées ne sont pas acceptés en classe
- ⑩ Dans les cas de maladies éruptives contagieuses, les délais d'éviction doivent être respectés
- ⑩ Les parents sont tenus de fournir un certificat médical de non contagion

☐ **Toute maladie grave présentant un risque contagieux doit être signalée immédiatement à la Directrice et/ou à l'infirmière.**

## 📅 CALENDRIER SCOLAIRE / OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

L'école est obligatoire, dès la maternelle (PS). Les enfants sont donc tenus d'être présents à l'école pendant toute l'année scolaire pour que leur scolarité soit validée.

Si votre enfant a été absent plus de trois demi-journées non justifiées dans le mois, vous serez convoqué par la direction.

**Tout départ anticipé, tout retard au retour des vacances scolaires, doit faire l'objet d'une justification écrite et motivée** qui sera examinée par la direction, après consultation de l'enseignant.

## 📌 DIVERS

- 🕒 Il n'y a plus de distribution d'eau à l'école : les élèves apportent leur gourde d'eau et leur collation pour la récréation
- 🕒 Accès autorisé et libre pour la Maternelle par l'entrée des maternelles AVEC BADGE
- 🕒 Accès uniquement sur rendez-vous écrit (cahier de liaison) du CP au CM2 pour rencontrer l'enseignant
- 🕒 Les nouveaux badges Maternelles-Cycle1 seront distribués dans les classes dès la rentrée

## 📅 Anniversaires en classe

**Nouveauté :** Le Conseil d'école laisse à l'appréciation de l'enseignant la possibilité de célébrer les anniversaires en classe. L'enseignant doit en informer les parents lors de la réunion de rentrée.

## ★ TRÈS IMPORTANT - INTERDICTIONS

Alimentation	Objets personnels
<ul style="list-style-type: none"><li>🕒 Bonbons, chewing-gums, sucettes</li><li>🕒 Boissons en canette ou bouteille en verre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>🕒 Bijoux</li><li>🕒 Jouets, jeux, etc.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>⑩ Chips et pâtisseries industrielles</li> <li>⑩ Boissons gazeuses (sodas)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⑩ Parapluies (prévoir un imperméable)</li> <li>⑩ Objets précieux ou dangereux</li> </ul>
Chaussures	Électronique
<ul style="list-style-type: none"> <li>⑩ Tonges, sabots/crocs</li> <li>⑩ Chaussures à talons ou fantaisie</li> <li>⑩ Chaussures de sport à CRAMPONS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⑩ Téléphones portables</li> <li>⑩ Tablettes</li> <li>⑩ Consoles de jeux</li> <li>⑩ Tout matériel électronique</li> </ul>

⊕ **Argent liquide** : Il est demandé aux parents de ne pas remettre aux enfants des enveloppes contenant de l'argent liquide ou un chèque pour le Secrétariat. L'argent ne doit pas transiter par les mains des enfants. Tout paiement doit impérativement être effectué par vos soins au Secrétariat.

## COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

**Le Conseil d'école rappelle l'importance de l'exemplarité et du respect mutuel exigé de tous les adultes aux abords de l'école et dans l'enceinte de l'établissement.**

Il est demandé aux élèves un comportement correct dans la classe, dans la cour et aux abords de l'école, ainsi qu'une attitude polie et respectueuse envers tout le personnel de service, les enseignants et leurs camarades.

### Sanctions en cas de non-respect du règlement

- ⑩ Avertissement sur le cahier de correspondance
- ⑩ Convocation des parents
- ⑩ Renvoi/exclusion temporaire
- ⑩ Renvoi/exclusion définitif/ve

☐ **Le non-respect ou la contestation par la famille des sanctions prises par la direction impliquera la non-réinscription de l'enfant.**

## ❖ CLASSES MATERNELLES - SPÉCIFICITÉS

Comité de gestion : APE du Cours Sévigné  
N° CC : 9004472C N° CNPS : 60934  
Tel.: (+225) 27 21 35 74 75  
Email : [ape@cours-sevigne.ci](mailto:ape@cours-sevigne.ci)

## IMPÉRATIF

Marquer le NOM et le Prénom de l'enfant en entier sur le devant de la robe ou de la chemisette de façon très lisible et cela dès le jour de la rentrée, pour faciliter la tâche des enseignantes.

**Les enseignantes sont autorisées à refuser l'accès en classe, le jour de la rentrée, si le nom de l'enfant n'est pas marqué.**

## À prévoir

- ⑩ Un petit sac à dos pour le goûter (marqué au nom de l'enfant)
- ⑩ Du rechange (culottes et tenues) dans un sac plastique transparent
- ⑩ 2 boîtes de kleenex
- ⑩ 2 rouleaux de papier essuie-tout

**Il est important que tous les enfants aient un goûter chaque jour, pour la récréation du matin.**

Date : 13/06/2023

## La Direction

Date et signature des parents	Date et signature de l'élève	Cachet de l'établissement

*Cours Sévigné - Un engagement pour l'excellence*